

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

RÉFORMER LE MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES
CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET MARSEILLE - (N° 1247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par
M. Emmanuel Grégoire

ARTICLE 3

Retiré avant publication.
